



## Bulletin municipal n° 49 - mai 2017

### Edito

Le printemps est arrivé, très ensoleillé, invitant l'herbe à envahir nos trottoirs et allées. Par arrêté municipal, les riverains doivent en effectuer le nettoyage en bordure de leur propriété.

Je rappelle qu'au cimetière communal, l'entretien des tombes et des concessions incombe aux familles, celui des allées au service technique. Cette année encore la commune ne pourra pas procéder à la restauration des tombes en état d'abandon, leur reprise n'étant pas finalisée. Ceci va durant quelques mois encore nuire à la propreté de notre cimetière.

En avril, l'équipe municipale a voté le budget. En 2017, celui-ci sera modeste. La baisse des dotations de l'état ces dernières années a fortement impacté nos réserves financières.

Le Conseil Départemental vient de valider notre demande de Convention d'Aménagement de Centre Bourg (CAB). Ceci va nous permettre d'engager la rénovation de l'ensemble des trottoirs, les travaux devraient débuter fin 2018.

Les bénévoles de la bibliothèque vous attendent pour découvrir leur nouvelle collection de livres.

Je remercie les associations communales qui par leurs actions et manifestations apportent dynamisme et convivialité à notre village.

Je vous invite à ne pas manquer les rendez-vous qu'elles vous proposent.

En vous souhaitant une bonne lecture de cet édit.

Le Maire,  
Véronique CHAMBAUD



### Prochainement...



# Informations municipales

## Recensement militaire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile **dans les trois mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire**. Il suffit de se présenter en mairie avec le livret de famille et la carte nationale d'identité. Une attestation nécessaire pour tout examen ou concours sera remise. Attention, il ne sera pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

Pour tout complément d'informations :

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## Carte nationale d'identité

Depuis le 15 mars 2017, en région Nouvelle-Aquitaine, les modalités de recueil et de traitement des cartes nationales d'identité (CNI) ont été modifiées.

Les usagers de la commune de Queyrac doivent prendre rendez-vous dans une des mairies équipées d'un dispositif de recueil (DR) à savoir :

- Lesparre-Médoc tél : 05.56.73.21.00

- Pauillac tél : 05.56.73.30.50

- Castelnau de Médoc tél : 05.56.58.21.50

La pré-demande de CNI peut se faire en ligne.

Site internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## Inauguration du nouveau véhicule de transport des repas à domicile

Le mardi 21 mars 2017, la municipalité a inauguré le nouveau véhicule de transport des repas à domicile en présence de Madame Pascale GOT, Députée du Médoc, de madame Véronique CHAMBAUD, Maire de Queyrac et de madame Jacqueline BERTHOUD, une des bénéficiaires de ce service.

Au nom du conseil municipal, madame le maire a remercié, madame la Députée pour sa participation de 50 % au financement de ce véhicule.



## Déclaration de naissance

Suite à la loi du 18 novembre 2016, vous disposez de cinq jours pour effectuer la déclaration de naissance de votre enfant à la mairie du lieu de naissance. Le jour de l'accouchement n'est pas compté dans le délai de déclaration de naissance. Lorsque le dernier jour de délai est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, ce délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. A l'occasion de cet événement, la commune de Queyrac fait un don de seize euros, sur le livret d'épargne du nouveau né.

### Mairie de Queyrac

1 Place du 11 Novembre 1918  
33340 QUEYRAC

### Horaires d'Ouverture

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30  
Lundi, mercredi et vendredi  
de 13h30 à 17h00

### Cadastre et urbanisme

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30  
Tél : 05 56 59 80 50 - Fax : 05 56 59 86 64

[mairie-de-queyrac@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-queyrac@wanadoo.fr)

[www.mairie-queyrac.fr](http://www.mairie-queyrac.fr)

### Sommaire:

Page 1 : Edito  
Page 2 : Informations Municipales  
Page 3 : Informations Municipales suite  
Page 4 : Ecole et Vie pratique  
Page 5 : Environnement et Code de la route  
Page 6 : Associations

### **Direction de la publication :**

Véronique CHAMBAUD

**Dépôt légal :** à parution.

**Imprimerie :** Lagriffe Pauillac

### **Secrétaires de rédaction :**

Mme Marylène BARBIN et le secrétariat de mairie.

### **Comité de rédaction :**

Commission de communication

**N° ISSN :** 1291.2247 **Tirage :** 800

**Photos :** Dominique PATRAS et autres sources

## Office de tourisme Médoc Atlantique

Les deux communautés de communes, des Lacs Médocains (Carcans, Hourtin, Lacanau) et de la Pointe du Médoc (Grayan-et-l'Hôpital, Jau-Dignac-et-Loirac, Naujac-sur-Mer, Queyrac, Saint-Vivien-de-Médoc, Soulac-sur-Mer, Talais, Valeyrac, Vendays-Montalivet, Vensac et le Verdon-sur-Mer) ont fusionné du fait de la loi Notre pour former une seule communauté de communes appelée « **MEDOC ATLANTIQUE** ».



MEDOC  
ATLANTIQUE

Dans le cadre de cette fusion, l'office de tourisme « MEDOC ATLANTIQUE » a été créé. Dirigé par Nicolas JABAUDON, celui-ci a plusieurs missions :

- Accueillir les touristes en séjour
- Coordonner les acteurs locaux du tourisme
- Valoriser les nombreux atouts de la destination Médoc Atlantique
- Renforcer la connaissance de l'offre touristique, des fréquentations, des retombées économiques associées au Tourisme.

Sur le site [www.medoc-atlantique.com](http://www.medoc-atlantique.com) vous trouverez l'agenda des animations et des événements qui se dérouleront dans notre communauté de communes.

Une taxe de séjour a été mise en place. Celle-ci doit être payée par tout vacancier qui loge dans un hébergement touristique sur la commune.

Renseignements auprès de l'Office de Tourisme :

05 56 03 21 01

## Constructions : quand doit-on passer par un architecte ?

Un décret publié au Journal Officiel du seize décembre 2016, fixe à cent cinquante mètres carrés le seuil de la surface de plancher à partir duquel il sera nécessaire de passer par un architecte en cas de construction ou de modification (à l'exception de constructions agricoles).



## Enquête public PLU

Le PLU a reçu un avis favorable des services de l'état. L'enquête publique se déroulera du 29 mai au 30 juin 2017, Un registre sera mis à votre disposition au secrétariat de mairie.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences les : lundi 29 mai de 08h30 à 12h30  
mercredi 14 juin de 08h30 à 17h00

vendredi 23 juin de 13h30 à 17h00

Vendredi 30 juin de 13h30 à 17h00

Les différentes contraintes imposées ont fortement diminué les surfaces constructibles. Une question, une demande ? N'hésitez pas à venir rencontrer le commissaire enquêteur.

# Ecole

## Année scolaire 2017/2018

### Inscription école

Pour la rentrée de septembre 2017, les inscriptions à l'école maternelle ont débuté. Renseignez-vous auprès de la mairie le plus tôt possible.

### Inscription périscolaire

Le dossier complet est à nous retourner au plus tard le 23 juin 2017. **Cette inscription est obligatoire.**

Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez venir le chercher en mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 ou le télécharger sur le site internet [www.mairie-queyrac.fr](http://www.mairie-queyrac.fr)



**Sans dossier d'inscription, votre enfant ne sera pas accueilli dans les services périscolaires, ni au restaurant scolaire.**

## Carnaval

Le jeudi 13 avril 2017, sur le thème « Pirates », les enfants, habillés de chemises noires et blanches et équipés de longues vues, ont défilé dans les rues du bourg.

Les enfants de la maternelle étaient dans le char « bateau pirate », décoré par le service technique et les plus grands suivaient à pied en chantant.

Sur la place du village s'est déroulée une démonstration de pas de danse et de chants répétée durant les TAP.

Une fois arrivés à l'école, tous ont pu déguster crêpes et boissons.

## Vie pratique

### Croix-Rouge Française

La Croix Rouge Française vient à votre rencontre !

Tous les deuxièmes mardis du mois à Queyrac.

Plusieurs missions :

- accueil, écoute, orientation
- vente vêtements neufs **ouverte à tous**
- aide à la lecture ou à la rédaction de courriers par un écrivain public
- distribution de Chèques d'Accompagnement Personnalisé (aide alimentaire ou aide financière d'urgence) sur orientation des CCAS ou travailleurs sociaux.



### Meilleurs Apprentis de France

Félicitations à mademoiselle Jody MALMOM-CASSAGNE : le titre national « Un des Meilleurs Apprentis de France 2016 » lui a été décerné en Couture Flou. Le 08 février 2017 à la Sorbonne, la médaille d'or lui a été remise personnellement par madame Myriam El Khomri, Ministre du travail.



### Employé à domicile : réduction ou crédit d'impôt

Lorsque vous utilisez des services à domicile, sous certaines conditions, vous pouvez récupérer 50 % de la dépense soit en réduction fiscale, soit en crédit d'impôts.



Renseignements :

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12)

## Vendredi 19 mai 2017



**Pensez-y !**

# Environnement

## Piqûre tique et maladie de Lyme

Vous avez été piqué par une tique ?

Attention, il faut bien surveiller pendant environ un mois la zone piquée. Si une plaque rouge et ronde apparaît sur cette zone de piqûre, pensez à consulter un médecin.

Certaines tiques peuvent être touchées par une bactérie de la famille des spirochètes, appelée la maladie de Lyme. Cette maladie n'est pas contagieuse.

Néanmoins, en cas d'absence de traitement antibiotique, quelques semaines ou quelques mois plus tard, des signes neurologiques, des douleurs articulaires, plus rarement des atteintes à certains organes comme le cœur, peuvent apparaître.

## Pêche

Pour pouvoir pêcher :

il faut justifier de son adhésion à une association agréée de pêche et



de protection du milieu aquatique (AAPPMA) qui délivre une carte nominative contre paiement d'une cotisation annuelle incluant le paiement d'une redevance pour la protection du milieu aquatique (démarche à effectuer en ligne sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr))

## Rappel interdiction de brûler

Suite à l'arrêté préfectoral du 20 avril 2016, l'incinération des déchets verts produits par les **particuliers** est **interdite** toute l'année. La mairie n'a plus le droit de délivrer d'autorisation.

En revanche, pour les **professionnels**, une dérogation est toujours possible : dossier disponible en mairie.

Ce début de printemps étant très sec, le lieutenant des pompiers nous invite à la plus grande prudence.

## L'abandon de déchets sur la voie publique

La commune est régulièrement confrontée à des actes d'incivilité de la part d'habitants ou de visiteurs qui abandonnent leurs déchets sur la voie publique ou dans la nature.

Cet abandon est passible d'une amende de 3ème classe, **soit 450 euros**, chacun étant responsable de ses déchets jusqu'à son dépôt dans les bennes.

# Code de la route

Depuis le 23 mars 2017, le port du casque en vélo, pour les moins de douze ans, est obligatoire. L'amende de 95 euros est payée par l'adulte qui porte l'enfant sur le vélo ou qui l'accompagne.

Cela n'empêche pas l'adulte accompagnant de montrer l'exemple et de porter lui aussi un casque de vélo.

**Petit rappel** : le port du gilet fluo, la nuit hors agglomération est toujours obligatoire pour les cyclistes. Les gants pour la conduite des deux roues à moteur (scoots, cyclomoteurs, motos, quads) sont aussi obligatoires.

## Nouvelles plaques d'immatriculations

A partir du 1er juillet 2017, les plaques d'immatriculations de tous les cyclos, motos, quads et autres trois roues devront avoir une plaque d'une dimension unique 210/130 millimètres (pour les véhicules neufs). Cette obligation ne s'applique pas aux plaques déjà homologuées avant le 1er juillet 2017. Donc pas de panique ! Vous ne devez changer votre plaque que si vous changez la carte grise (achat d'un véhicule neuf ou d'occasion).

## Nouveauté

Le **CPF** (Compte Perso de Formation), normalement ouvert aux formations, permet maintenant d'être utilisé pour passer son permis de conduire. Pensez-y !



## Queyrac En Fête

L'équipe de l'association vous invite à :

- **Queyrac en Musique 3<sup>ème</sup> édition** (concerts & marché gourmand) au bourg **soirée du 10 juin**
- **Fête de la St Roch, 18 au 21 août** au stade et au bourg. Les bénévoles sont vivement les bienvenus. Merci d'avance !

### QRcode



Découvrez notre blog et programmes des festivités avec votre téléphone !

Sabrina HOLTZ-SARRAZIN - 06 19 43 23 62  
queyracenfete@gmail.com

## Cercle des fils d'argent

Je tiens par cet article à rendre hommage à monsieur et madame BERNARD pour le travail accompli durant de nombreuses années au sein de notre association. Les membres de l'association, le conseil d'administration très affectés par le décès de monsieur BERNARD présentent à sa famille leurs sincères condoléances. J'ai accepté de reprendre le flambeau et je m'acquitterai au mieux de cette tâche.

J'invite tous les queyracais désireux de passer un après-midi par semaine ensemble à venir à la salle polyvalente le jeudi. Des jeux de société sont proposés ainsi qu'un goûter.

Gérard VANDEMOERE - 06 21 64 02 98

## Anciens Combattants

Le dimanche 19 mars 2017 à 10h15 a eu lieu au monument aux morts de Queyrac la cérémonie de la fin de la Guerre d'Algérie.

Etaient présents, sept porte-drapeaux, madame le maire, madame COLEMYN la conseillère départementale ainsi que Monsieur HADDAL, suppléant de Monsieur LAPEYRE André, président, absent pour maladie.

Un dépôt de gerbe a eu lieu, puis lecture faite par monsieur HADDAL et madame le maire des messages adéquats.

La cérémonie terminée, les remerciements ont eu lieu avec les porte-drapeaux. Une délégation avec les personnalités, madame Jacqueline BERTHOUD et la population présente se sont rendues au cimetière sur la tombe de monsieur Gérard DONECHE, frère de Jackie, des pensées ont été déposées et la minute de silence observée. A la suite de cela le pot de l'amitié était offert par la municipalité. Le prochain rendez-vous sur Queyrac sera le 8 mai où nous vous demandons de venir nombreux. Merci d'avance.

André LAPEYRE - 05 56 59 71 01

## Gardon Queyracais

Forte de ses 400 adhérents en 2016 l'association « le Gardon Queyracais » s'agrandit. En effet, l'Asso Cach 2001 de St Laurent étant dissoute et sans reprenneur, nous avons repris la gestion administrative du plan d'eau de Cach. Il nous est apparu nécessaire de ne pas laisser « tomber » les 200 adhérents de cette association.

Nous avons lâché en novembre 2016, 250 kilos de gardons et 30 kilos de black bass. Espérons que les pêcheurs y trouvent leur compte ! Les cinq concours (avec lâcher de truites) que nous avons organisés depuis le début de l'année ont montré une bonne participation.

Les tôles de la cabane d'accueil que nous avons changées pour un montant de 1000 euros, se sont envolées avec la tempête de février. Nous les avons donc remplacées, doublant ainsi la dépense en peu de temps.

Dominique PATRAS - 06 87 20 61 88

## Association Sportive Queyracaise

Lors de l'assemblée générale en date du 08 mars 2017, le conseil d'administration a été reconduit.

### Nouveau :

A partir du mois de septembre 2017, il y aura trois séances d'une heure de Gym et de Gym-Pilate :

- Le mardi matin à 10h30
- Le jeudi matin à 11h00
- Le jeudi soir à 18h30

Véronique CHAMBAUD - 05 56 59 82 25

## Association de Chasse Communale Agréée

Assemblée générale ordinaire : le dimanche 21 mai 2017 à 10h à la salle des fêtes de Queyrac. Les candidatures sont à adresser au président avant le 18 mai 2017.

Bernard COUDOUIN - 05 56 53 83 71

